

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 30 JANVIER 2021 À 10H

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le Mardi 26 Janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PECQUET Etienne, Maire.

**Présents :** Mme DECAMBRON Béatrice, MM. ALEXANDRE Eric, CAMBIER Yohan, CASTEL Mathieu, DECAMP Claude, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, LECRIVAIN Angélo, PECQUET Alexandre, PECQUET Etienne, PIGNÉ Tony, RIBEIRO José et YAHIAOUI Faouzi.

**Absents excusés :** M. AUDEGOND Arnaud donne procuration à M. YAHIAOUI Faouzi ;  
M. GAMBIER Gaëtan donne procuration à M. LAGRANGE Romain.

**Absents :** X

**Secrétaire de séance désigné :** Alexandre PECQUET

Le Maire ouvre la séance, présente ses meilleurs vœux aux conseillers et donne lecture du procès-verbal de la réunion du Vendredi 20 Novembre 2020 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

### **1. ETAT DES RAR AU 31/12/2020 (RESTE A REALISER)**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des restes à réaliser au 31/12/2020

Article	Objet de la dépense	Justification	Date	Engagement		
				Montant initial	Mandat émis	Restes à réaliser
2135	Ravalement de la façade du hall des sports	Devis n° 02102020 de la SARL RIBEIRO TEIXEIRA.	02/10/20	18 063.60 €	5 419.08 €	12 644.52 €
2135	Réfection de la toiture du hall des sports	Devis n° DC0032 de l'entreprise CASTEL Mathieu	29/06/20	11 736,00 €	0,00 €	11 736,00 €
21568	Poteau incendie Grande Rue (SIAEP)	VERDI SIAEP Ailly-Breilly Réf. 13-02304	Fév. 2020	1 500,00€	0,00 €	1 500,00 €

**TOTAL RAR SECTION INVESTISSEMENT 25 880.52 €**

**Le Conseil prend acte de la tenue des RAR au 31/12/2020**

### **2. PAIEMENT ET OUVERTURE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que le Budget Primitif de l'exercice 2021 sera voté à une date ultérieure au 31 décembre 2020,

Considérant la nécessité de continuité du service public et le respect des délais de mandatement des dépenses d'investissement hors dette,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve l'ouverture de crédits d'investissements par anticipation à hauteur de 25% de ceux ouverts en 2020 et s'engage à reprendre ces crédits payés par anticipation au Budget Primitif de la commune.

Article	Nomenclature	Dépenses votées au BP 2020	Ouverture 2021 (25 % du BP voté en 2020)
2051	Licence informatique	2 838.87 €	709.72 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	37 732.00 €	9 433.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	500.00 €	125.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	500.00 €	125.00 €

### **3. CONTRIBUTION SDIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1424-35,

Vu la séance du 30 novembre 2020 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS),

Considérant que les dispositions réglementaires imposent aux collectivités de participer financièrement au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours,

Considérant que pour 2020 le taux retenu par le conseil d'administration du SDIS, a été fixé à 24.54 € par habitant pour l'ensemble des communes,

Considérant que la base de la population retenue pour l'année 2020 est celle du recensement soit 620 habitants,

Monsieur le Maire précise que la contribution s'élève à 17 055.71 € cette année.

**Le Conseil vote pour à l'unanimité (15 voix).**

### **4. ÉTUDE DE LA PROPOSITION DE VEOLIA POUR LE CONTRAT CURAGE DES BOUCHES D'ÉGOUT**

Monsieur LAGRANGE Louis, adjoint aux travaux a fait la demande de devis auprès de Véolia pour le curage des bouches d'égout.

Véolia propose un contrat, valable 5 ans, pour le curage des bouches d'égout du village :

Cœur du village	43 avaloirs	37€/an l'unité	1591€
Briqueterie	24 avaloirs	22,5€/an l'unité	540€

	2 regards	37€/an l'unité	74€
		<b>TOTAL</b>	<b>2205€ / an</b>

**Le Conseil vote pour à l'unanimité (15 voix).**

## 5. ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A INSCRIRE AU BP 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée le coût des opérations d'investissement votées lors de précédentes réunions qui seront entreprises en 2021 à savoir :

- Enfouissement du réseau	148 415 €
- Tourne à gauche rue de Fourdrinoy	64 857 €
- Passage à l'éclairage public LED	29 315 €
	<u>Total sans les</u>
	<u>Subventions</u> 242 587 €

Le financement de ces projets, outre les subventions demandées, passera par des fonds propres de la commune, lesquels seront en partie assurés par les emprunts nécessaires.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** le Maire à contracter l'emprunt nécessaire au financement de ladite opération auprès de la banque, dans la limite des montants prévus au budget de l'exercice.

## 6. DEVIS POUR LE RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le matériel informatique du secrétariat est désuet et qu'il y a lieu de le remplacer.

Deux entreprises ont été sollicitées et ont répondu à la demande de devis pour le changement des deux ordinateurs de la mairie, dont détail ci-dessous :

JVS (à la vente)	Konica (à la location)
Matériels informatiques : 2842,80 € + Maintenance 348 €	Tout compris : 120,87 € /mois Engagement de 5 ans

Monsieur le Maire explique que pour avoir du matériel informatique toujours performant, il serait peut-être plus judicieux de le louer plutôt que de l'acheter.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (15 voix) pour le devis de Konica avec location de matériel.**

## 7. MATERIEL VOIRIE (GROUPE ELECTROGENE)

La commune utilise un groupe électrogène lors de très rares occasions, une à deux fois par an. Jusqu'alors, M. DEBLIQUY mettait le sien à disposition lors des manifestations.

Monsieur le Maire demande avis au Conseil Municipal pour l'achat d'un groupe électrogène ou pour effectuer une location au besoin.

**Le Conseil Municipal refuse l'achat d'un groupe électrogène.**

M. LAGRANGE Romain propose d'en prêter un à la commune lorsque cela sera nécessaire.

## **8. MODALITE DE RECRUTEMENT EMPLOYE COMMUNAL**

Suite au départ en retraite d'un employé communal et pour pallier au besoin de continuité du service technique, la collectivité étudie en interne toutes possibilités de recrutement.

## **9. DEPART EN RETRAITE DE M. DIEU JHONNY**

Le Maire informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite de Monsieur Jhonny DIEU, adjoint technique, à compter 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le Maire propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ afin de la remercier pour l'ensemble des années passées au service du public dans les services communaux et de son investissement auprès des associations de la commune.

Le Maire propose d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de de 1 000 € à valoir dans un commerce de cycles au titre de cadeau de départ en faveur de monsieur Jhonny DIEU.

**Le Conseil vote pour à l'unanimité (15 voix).**

## **10. APPROBATION DE LA CONVENTION CONCERNANT L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DES SOLS (AVENANT POUR L'ANNÉE 2019)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de la convention tripartite (entre le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois devenu Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, la Communauté de communes Nièvre et Somme, membres du Pôle Métropolitain et la Commune de Breilly) relative à l'instruction des autorisations et actes concernant l'occupation des sols. L'objectif de cette convention étant de mutualiser les compétences, expertises techniques et d'optimiser les moyens financiers des collectivités locales.

Monsieur le Maire présente l'avenant annuel pour l'année 2019 qui :

- Définit les moyens humains mis à disposition par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ;
- Détermine le montant de la participation forfaitaire ;
- Etablit le niveau de remboursement de la Communauté de Communes auprès du Pôle Métropolitain pour couvrir la mise à disposition.
- Et sollicite l'approbation du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant 2019 de la convention.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier

## **11. APPROBATION DE LA CONVENTION CONCERNANT L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DES SOLS (AVENANT POUR L'ANNÉE 2020)**

Monsieur le Maire présente l'avenant annuel pour l'année 2020 qui :

- Définit les moyens humains mis à disposition par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ;
- Détermine le montant de la participation forfaitaire ;
- Etablit le niveau de remboursement de la Communauté de Communes auprès du Pôle Métropolitain pour couvrir la mise à disposition.
- Et sollicite l'approbation du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant 2020 de la convention.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier

## **12. COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Une Breilloise a envoyé un courriel à la Mairie signalant que beaucoup de voitures sont garées sur les trottoirs dans le village et que le déplacement des piétons est de fait difficile.
- Des voitures ventouses sont stationnées à plusieurs endroits dans le village et occupent des places de parking (devant la Mairie, dans le lotissement de la Briqueterie). Un signallement va être fait à la Gendarmerie.
- Le container de tri sélectif recevant les papiers et cartons se trouvant dans le lotissement de la Briqueterie est souvent plein. Une démarche va être engagée auprès de Trinoval pour savoir si les collectes peuvent être plus régulières, ou si un second container peut être installé.
- Intervention de M. LECRIVAIN, relative au point n°6 de l'ordre du jour : il propose de se renseigner auprès d'une association qui récupère de vieux ordinateurs pour les réparer et les remettre en état afin de les offrir à des collégiens/lycéens/étudiants pour qu'ils suivent les cours à distance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Etienne PECQUET lève la séance à 11h40.